

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GAMARDE LES BAINS**

Séance du 2 mai 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de la convocation 25.04.2024

Date d'affichage 25.04.2024

Objet de la délibération

Souscription d'un contrat de prêt

l'an deux mille vingt quatre
et le 2 mai

à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jérôme Curutchet, maire.

Présents : Mmes Sophie Despériès, Isabelle Dugène, Nathalie Garein, Solange Lassalle, Maryse Lespez, Céline Villenave et Mrs Jean-Marc Castets, Patrick Dupreuilh, Denis Lacape, Julien Lageste et Adelino Machado

Excusés : Mme Camille Dulamon, M. Pierre Lanquetin

Absents : Mme Patricia Roudaut

Secrétaire de séance : Céline Villenave

Pour assurer le financement globalisé des dépenses d'investissement sur le budget primitif 2024, il convient de contracter un emprunt long terme.

Pour ce faire, Monsieur le Maire dit avoir consulté trois établissement financiers et présente un tableau comparatif des offres d'emprunt reçues :

	Meilleur taux.com	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole
Montant	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Taux fixe	4,15%	4,04%	4,08%
Durée	15 ans	15 ans	15 ans
Annuité	27 312,00 €	26 766,16 €	27 133,48 €
Frais de dossier	2 000 €	300 €	360 €
Coût total	109 609,00 €	101 792,40 €	107 002,27 €

Par conséquent :

VU les articles L.2122-22, alinéa 3 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2024-26 relative au vote du Budget Primitif 2024

VU la délibération n° relative à la décision modificative n°1 en date du 02.05.2024

Considérant les offres de prêt exposées par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (hormis Jean-Marc Castets n'ayant pas participé pour cause de conflit d'intérêt) :

- Décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt d'un montant de 300 000 € selon les caractéristiques suivantes :
 - Montant : 300 000 €
 - Durée : 180 mois
 - Taux fixe de 4.04 %
 - Périodicité des échéances : trimestrielle
 - Montant de l'échéance : 6 691.54 €
 - Amortissement : progressif à échéances constantes

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
3 mai 2024
Et publication du
3 mai 2024

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus et tout autre document nécessaire à la réalisation de ce prêt.

Secrétaire de séance,
Céline VILLENAVE



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
J. CURUTCHET, Maire

